

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
Séance du 13 décembre 2022

Afférents au C.C : 25

En exercice : 25

Présents ou remplacés par un suppléant : 13

Votants : 17

L'an deux mil vingt-deux, le 13 décembre à 18h00, le Conseil d'Administration du Centre Intercommunal d'Action Sociale du Pays d'Uzerche, dûment convoqué par arrêté du 01 décembre 2022, s'est réuni à la salle n°5 - site de la Papeterie à Uzerche, sous la présidence de Madame Catherine CHAMBRAS, conformément au CGCT.

Étaient présents : Mme Corinne BOUYASSE, M. Jean-Jacques CAFFY, Mme Catherine CHAMBRAS, Mme Milena LOUBRIAT, M. Christian MANEUF, Mme Claire NONY, Mme Janine POUJOL, Mme Danielle DUMOND, M. Paul FREYSSINET, Mme Christine LAPORTE, M. Claude PEGOURDHIE, Mme Véronique SAUBION, M. Alain TRASSOUDAIN

Absents excusés : Mme Delphine BOUDET, M. Serge BOURBOULOUX, M. Jean-Michel FAUGERAS, M. Michel LAUTRETTE, M. Jean-Jacques LEYRAT, Mme Anne-Marie CESSAC, Mme Jacqueline EMERIT, Mme Marjolaine GODET

Mme Nathalie RAUFLET ayant donné pouvoir à Mme Corinne BOUYASSE

Mme Chrystèle FOURNIE ayant donné pouvoir à M. Jean-Jacques CAFFY

Mme Isabelle LAMBERT ayant donné pouvoir à Mme Janine POUJOL

M. Benjamin LAPORTE ayant donné pouvoir à Mme Catherine CHAMBRAS

Secrétaire de séance : Marie FOURNY

N° de la délibération : 2022.12.05

TARIFS ACCUEILS DE LOISIRS SANS HEBERGEMENT (ALSH) A COMPTER DU 01-01-2023

Madame la Présidente, rappelle à l'assemblée que le Centre Intercommunal d'Action Sociale du Pays d'Uzerche exerce la compétence Enfance Jeunesse de (0 à 18 ans), et qu'à ce titre elle dispose notamment de deux structures « Accueils de Loisirs Sans Hébergement » l'une à Uzerche et l'autre sur Vigeois.

Madame la Présidente rappelle que conformément à la délibération 2019.04.06 il était prévu une révision des tarifs ALSH de 2% au 1^{er} septembre, sauf avis contraire cette révision était faite mécaniquement à date anniversaire.

Madame la Présidente propose à l'assemblée de modifier le pourcentage de révision qui serait dorénavant de 5% à compter du 01.01.2023, cette date anniversaire serait retenue pour faciliter la gestion administrative.

La grille tarifaire s'appliquera sans distinction pour les accueils se faisant les mercredis ou lors des vacances scolaires.

Une présentation et une explication des modifications est présentée à l'assemblée.

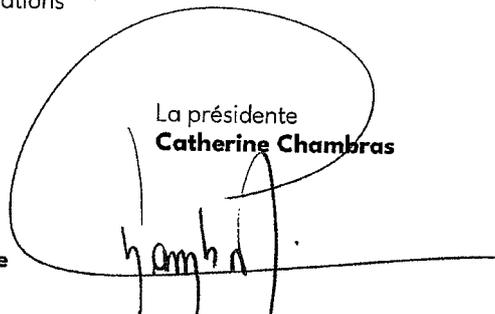
Après délibération, le Conseil d'administration, à l'unanimité :

- **AUTORISE** la modification des tarifs des structures ALSH à compter du 01 janvier 2023
- **FIXE** les tarifs des ALSH à compter du 01 janvier 2023 conformément aux tableaux annexés à la présente délibération ;
- **DIT** que la révision des tarifs interviendra tous les ans à date anniversaire (01 janvier) à hauteur de 5 % sauf contre-indication,
- **DIT** que les recettes seront inscrites au budget de l'exercice
- **PRECISE** que les bénéficiaires des services et les partenaires institutionnels et financiers seront avertis dans les plus brefs délais de ces modifications

Fait à Uzerche, le 13 décembre 2022

Vu pour copie certifiée conforme

La présidente
Catherine Chambras



Centre Intercommunal d'Action Sociale du Pays d'Uzerche

10 place de la Libération - 19140 Uzerche

☎ 05 55 73 26 53 - ✉ contact@paysduzerche.fr

www.paysduzerche.fr

Tarifs des structures ALSH à compter du 01.01.2024

Tarifs appliqués pour les familles habitant le territoire de la Communauté de Communes

quotient familial	tarif journée par enfant	tarif demi-journée par enfant
0 à 300€	10,27 €	5,61 €
301 à 500€	10,86 €	5,90 €
501 à 720€	11,46 €	6,21 €
721 à 900€	12,05 €	6,49 €
901 à 1200€	13,25 €	7,09 €
1201 à 1500€	13,85 €	7,40 €
1501 à 1900€	15,21 €	8,07 €
sup à 1900€	16,73 €	8,82 €

Tarifs appliqués pour les familles n'habitant pas le territoire de la Communauté de Communes mais y travaillant

quotient familial	tarif journée par enfant	tarif demi-journée par enfant
0 à 300€	11,29 €	6,10 €
301 à 500€	11,94 €	6,44 €
501 à 720€	12,60 €	6,77 €
721 à 900€	13,26 €	7,10 €
901 à 1200€	14,56 €	7,75 €
1201 à 1500€	15,23 €	8,09 €
1501 à 1900€	16,74 €	8,83 €
sup à 1900€	18,39 €	9,67 €

Tarifs appliqués pour les familles n'habitant pas le territoire de la Communauté de Communes et n'y travaillant pas

quotient familial	tarif journée par enfant	tarif demi-journée par enfant
0 à 300€	12,31 €	6,62 €
301 à 500€	13,03 €	6,99 €
501 à 720€	13,74 €	7,34 €
721 à 900€	14,47 €	7,70 €
901 à 1200€	15,89 €	8,41 €
1201 à 1500€	16,60 €	8,78 €
1501 à 1900€	18,25 €	9,60 €
sup à 1900€	20,06 €	10,50 €

SUPPLEMENTS :

5 € pour toute sortie ou animation faisant appel à un prestataire payant

2€ pour une sortie à la piscine d'Uzerche

4 € supplémentaires pour participation aux frais de transport, si l'activité nécessite le recours à un transporteur

5 € forfait journalier en cas de retard

